



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9087^e séance

Vendredi 8 juillet 2022, à 12 h 45

New York

Président :	M. Costa Filho	(Brésil)
Membres :	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Bongo
	Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 12 h 55.

Expression de condoléances à la suite du décès de Shinzo Abe, ancien Premier Ministre du Japon, et de José Eduardo dos Santos, ancien Président de l'Angola

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je voudrais exprimer notre tristesse et notre stupeur après l'assassinat insensé de Shinzo Abe, ancien Premier Ministre du Japon. Nous sommes également attristés par le décès de l'ancien Président de l'Angola, José Eduardo dos Santos. Les membres du Conseil de sécurité expriment leurs condoléances et leur profonde sympathie aux familles de Shinzo Abe et de José Eduardo dos Santos ainsi qu'aux Gouvernements et aux peuples du Japon et de l'Angola pour ces disparitions tragiques.

J'invite les membres du Conseil ainsi que toutes les personnes présentes à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire du Premier Ministre Shinzo Abe et du Président José Eduardo dos Santos.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2022/538 et S/2022/541, qui contiennent chacun le texte d'un projet de résolution distinct.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : En tant que corédactrices, l'Irlande et la Norvège ont pris soin de consulter systématiquement tous les membres du Conseil de sécurité tout au long des négociations. Le résultat de nos efforts est le projet de résolution amendé dont les membres sont saisis (S/2022/538). Tout au long de ce processus, nous avons été guidés par les besoins humanitaires du peuple syrien. Nous avons commencé

par proposer un renouvellement pour 12 mois dans notre premier projet de texte en bleu. La grande majorité des membres du Conseil sont favorables à une prorogation de 12 mois. Notre texte amendé, sur lequel nous allons nous prononcer, propose un renouvellement pour deux périodes successives de six mois. Nous avons fait cet effort pour parvenir à un compromis.

Le projet de résolution renouvellerait le mandat concernant le point de passage de Bab el-Haoua. Il garantirait que l'aide humanitaire parvienne à toutes les personnes dans le besoin, faciliterait la mise en place de nouveaux projets de relèvement rapide et préconiserait la tenue de réunions de suivi régulières sur son application. Nous estimons que ce projet de résolution est un compromis équilibré. Il représente un savant dosage entre les différentes positions des membres du Conseil.

Nous remercions tous les membres du Conseil de leur collaboration constructive à cette fin. Nous recommandons maintenant ce projet de résolution au Conseil et demandons à tous les membres de l'appuyer.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs et oratrices pour exprimer mes condoléances à la suite du décès de l'ancien Premier Ministre du Japon et de l'ancien Président de l'Angola.

Je tiens également à remercier les corédactrices, nos collègues de la Norvège et de l'Irlande, de leur travail sur la question qui nous occupe aujourd'hui. Le rôle moteur qu'elles ont joué dans la rédaction du projet de résolution de compromis S/2022/538 a été grandement apprécié. Et c'est sur cela que nous votons aujourd'hui : un compromis. Les États-Unis et de nombreux autres pays souhaitaient une résolution plus large qui ouvrirait davantage de points de passage de la frontière. C'est ce qu'il faut faire pour répondre réellement aux besoins criants du peuple syrien, qui est confronté à la pire situation depuis le début de la guerre. Et nous devons faire bien davantage pour l'aider à l'avenir. Notre position sur ce sujet est la même depuis des années. Les décisions humanitaires doivent être dictées par les besoins sur le terrain, et non par la politique. Mais nous ne laissons pas le mieux être l'ennemi du bien. Nous voulons faire fond sur l'unité affichée par le Conseil de sécurité l'année dernière et, par conséquent, nous voterons aujourd'hui pour ce projet de résolution. Mais avant cela, je tiens à expliquer les trois raisons principales pour lesquelles nous appuyons fermement le projet de résolution et demandons instamment à chaque membre du Conseil de faire de même.

Tout d'abord, le mécanisme transfrontière des Nations Unies garantit une transparence et une stabilité sans égales. Il fait en sorte que l'aide destinée au nord-ouest de la Syrie soit inspectée, examinée et suivie comme il se doit. Il donne également aux organisations non gouvernementales la visibilité sur 12 mois dont elles ont absolument besoin pour planifier et coordonner les ressources entrantes. Tout renouvellement pour une période inférieure à 12 mois perturberait les chaînes d'approvisionnement, ce qui entraînerait une diminution de l'aide pour les nombreuses personnes qui en ont besoin.

Le mois dernier, je me suis rendue au point de passage et au centre de transbordement de Bab el-Haoua, où les boîtes sont vérifiées et scellées, et je peux dire qu'il s'agit d'un des points de passage les plus étroitement surveillés et les mieux organisés au monde. J'ai vu de mes propres yeux ce qui traverse la frontière. J'ai vu les médicaments, les denrées alimentaires, les couches et les couvertures. Si nous ne renouvelons pas l'autorisation pour ce point de passage, nous n'aurons pas de système de vérification des Nations Unies en place ni de calendrier régulier. Le système qui le remplacerait, quel qu'il soit, serait synonyme de moins d'aide humanitaire, ne serait pas fiable et ne ferait l'objet d'aucune surveillance collective, et ce serait un mauvais résultat pour nous tous.

Deuxièmement, nous avons tous progressé sur tout ce que nous avons promis lorsque nous avons adopté à l'unanimité la résolution 2585 (2021) l'année dernière (voir S/PV.8817). Les États-Unis, en particulier, ont démontré leur volonté sincère d'agir concrètement sur les questions qui sont importantes pour les membres du Conseil. Voter contre le projet de résolution S/2022/538, c'est en fait voter contre l'aide acheminée à travers les lignes de front. Bien que cet élément du projet soit insuffisant en soi, les États-Unis continueront à l'appuyer et espèrent qu'il continuera à gagner en ampleur. Voter contre le projet de résolution, c'est voter contre les efforts de relèvement rapide, qui, nous le savons, sont une composante importante d'une réponse humanitaire durable. Voter contre ce projet, c'est voter contre les efforts de transparence entrepris par le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne. Voter contre ce projet, c'est prononcer une condamnation à mort. Le poste frontière de Bab el-Haoua est le couloir le plus efficace pour acheminer une aide plus que vitale dans le nord-ouest de la Syrie, notamment des médicaments, des doses de vaccin, des denrées alimentaires, de l'eau, des fournitures scolaires

et bien plus encore. Nous ne pouvons pas interrompre toute cette aide à l'heure où les prix des produits de base tels que les denrées alimentaires et l'essence grimpent en flèche. Nous ne pouvons pas provoquer volontairement une catastrophe alors qu'une crise humanitaire pousse de plus en plus de Syriens au bord du gouffre.

Cela m'amène à notre troisième et dernière raison, une raison simple, d'appuyer le projet de résolution, à savoir le fait que 4,1 millions de personnes comptent sur nous. C'est le nombre de personnes dans le nord-ouest de la Syrie qui ont besoin d'une aide humanitaire, dont nous devons tous voter le renouvellement dans quelques instants. Nous sommes 15 au Conseil. Cela signifie que chacun d'entre nous a le destin d'environ 270 000 personnes entre ses mains. C'est pourquoi, au moment de voter, je veux que les membres du Conseil pensent aux 270 000 personnes dont ils sont personnellement responsables. Je veux qu'ils pensent au jeune garçon qui se demande s'il pourra poursuivre ses études, sans parler de survivre au rude hiver à venir. Je veux qu'ils pensent à la femme enceinte qui ne pourra pas accoucher en toute sécurité si son hôpital ne dispose pas des fournitures dont elle a besoin. Je veux qu'ils pensent à la famille qui ressentira la faim dans le creux de son estomac, une faim insupportable que personne ne devrait jamais connaître, si nous ne renouvelons pas le projet de résolution.

L'échec n'est pas une option aujourd'hui. Nous devons y arriver. Nous devons mettre la politique de côté et donner la priorité aux besoins du peuple syrien. J'invite instamment tous les membres à voter pour le projet de résolution.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je prends la parole pour expliquer notre vote en ma qualité de coordonnateur des 10 membres élus du Conseil de sécurité pour le mois de juillet.

Les 10 membres élus du Conseil de sécurité ont tenu des consultations ce matin. Nous remercions les corédactrices des efforts considérables qu'elles ont déployés pour parvenir à un texte de compromis qui tienne compte des préoccupations légitimes de toutes les délégations, tout en satisfaisant les besoins criants et urgents du peuple syrien. L'ensemble des 10 membres élus du Conseil de sécurité sont en faveur d'un renouvellement pour une période de 12 mois du mécanisme d'aide humanitaire transfrontière, sur la base du projet de résolution des corédactrices (S/2022/538), qui permettrait aux acteurs humanitaires sur le terrain

de fonctionner efficacement. Le Kenya, en sa qualité de coordonnateur des 10 membres élus du Conseil de sécurité, a également consulté les Émirats arabes unis. En tant que représentant arabe au Conseil, les Émirats arabes unis ont clairement indiqué que les pays arabes souhaitaient un renouvellement du mécanisme afin de fournir une aide urgente aux millions de Syriens dans le besoin. Le souci premier des 10 membres élus du Conseil de sécurité est d'avoir un Conseil uni au nom du peuple syrien. Malgré l'issue imminente que produira le fait de voter sur deux projets de résolution, nous continuerons à ne ménager aucun effort pour unir le Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil est prêt à voter sur les projets de résolution dont il est saisi. Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution déposé par l'Irlande et la Norvège, figurant dans le document publié sous la cote S/2022/538.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Fédération de Russie

S'abstiennent :

Chine

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, une voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande et la Norvège sont extrêmement déçues que le Conseil de sécurité n'ait pas adopté le projet de résolution S/2022/538 sur l'aide humanitaire transfrontière en Syrie, sur lequel nous venons de voter.

À l'issue de discussions approfondies avec tous les membres du Conseil, nous avons présenté ce projet de résolution de bonne foi car il nous semblait le meilleur compromis susceptible de réunir l'appui du Conseil. Le texte du projet de résolution aurait permis d'acheminer par tous les modes une aide humanitaire vitale aux personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la Syrie,

en franchissant aussi bien les frontières que les lignes de front. Il aurait facilité la poursuite et l'intensification des efforts de relèvement rapide. Il aurait reconduit le mécanisme transfrontière pour 12 mois, sauf décision contraire du Conseil après six mois. Le mécanisme transfrontière est une bouée de sauvetage pour des millions de Syriens qui dépendent de l'aide humanitaire. La situation humanitaire ne s'améliore pas. Au contraire, elle n'a fait qu'empirer au cours de l'année écoulée. La population manque de nourriture et les prix des aliments augmentent. Nous pensons que tous les membres du Conseil seront d'accord sur ce point.

Nous sommes reconnaissantes à toutes les parties de leur participation aux négociations. Nous sommes également sensibles à l'appui que notre texte a reçu de la part de la grande majorité des membres du Conseil. Cependant, nous regrettons profondément que notre compromis ait été rejeté par le recours au veto. Les vues de l'Irlande et de la Norvège sur le veto sont bien connues. Nous regrettons l'existence du veto et nous regrettons profondément son utilisation aujourd'hui, mais il ne nous effraie pas et ce n'est pas la fin du processus.

Notre priorité en tant que corédactrices chargées de ce dossier est de faire en sorte que l'aide humanitaire soit acheminée aux personnes qui en ont besoin. Le Conseil a une responsabilité à cet égard, et nous poursuivrons le dialogue avec tous les membres afin de veiller à ce qu'il soit à la hauteur de cette responsabilité. Nous devons trouver une solution dans l'immédiat afin de renouveler le mandat de l'aide transfrontière. Il n'y a tout simplement plus de temps à perdre. Le peuple syrien compte sur nous.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est un jour sombre pour le Conseil de sécurité. Assis dans cette salle richement décorée, il est facile de perdre de vue les conséquences concrètes de nos votes. Mais pour 4,1 millions de personnes vivant dans le nord-ouest de la Syrie, à environ 8 000 kilomètres d'ici, les répercussions de ce vote seront rapides et terribles.

En raison du vote d'un membre du Conseil, des hôpitaux devront refuser des malades parce qu'ils n'auront pas les fournitures et les médicaments nécessaires. Des écoles devront probablement fermer leurs portes, privant les enfants de la promesse d'une éducation et d'un avenir meilleur. L'aide nutritionnelle dont 85 000 personnes dépendent pour survivre sera supprimée, tout comme les kits dignité indispensables

à 250 000 femmes et filles. Les envois de traitements vitaux, comme le Plumpy'nut, s'arrêteront. Les espoirs seront anéantis.

Ce n'est pas le moment de mâcher ses mots. Je dis depuis longtemps qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort et, malheureusement, des gens vont mourir à cause de ce vote et du pays qui n'a pas eu la moindre honte à opposer son veto aujourd'hui.

Adopter ce texte aurait dû être le strict minimum. Le projet de résolution S/2022/538 était déjà un compromis extrême. Il est incompréhensible qu'un membre du Conseil de sécurité, la Russie, ait fait passer ses intérêts politiques avant les besoins humanitaires du peuple syrien. C'était l'occasion de sauver des vies et d'agir de manière responsable. Un pays a décidé de ne pas la saisir. Les rapports de l'ONU et les organisations non gouvernementales sur le terrain nous ont clairement indiqué que le mécanisme transfrontière des Nations Unies était le moyen le plus efficace d'acheminer l'aide vers le pays. J'ai constaté à deux reprises, de mes propres yeux, l'efficacité de ce mécanisme.

Le Conseil de sécurité a échoué aujourd'hui, mais je refuse que ce soit la fin de l'histoire. En raison du vote d'aujourd'hui, le peuple syrien risque de recevoir moins d'aide, ce qui entraînera encore plus de souffrances. Et la transparence, qu'un membre du Conseil prétend vouloir, en sera diminuée. Tout cela uniquement à cause de l'utilisation du veto aujourd'hui. Il n'est dans l'intérêt de personne, pas même de la Russie, que la résolution 2585 (2021) expire. Les États-Unis sont donc prêts à poursuivre les pourparlers sur la question jusqu'à ce que nous trouvions un moyen de prolonger le mandat du mécanisme transfrontière.

Lorsque je me suis rendue dans la région le mois dernier, j'ai vu le désespoir dans les yeux d'innombrables Syriens. J'ai promis aux travailleurs humanitaires et aux réfugiés que j'ai rencontrés que je me ferais l'écho de leur désespoir et que je ferais tout ce qui est en mon pouvoir pour renouveler la résolution sur les opérations transfrontières et leur apporter l'aide dont ils ont besoin. Je vais honorer ma promesse et poursuivre mes efforts, et je prie pour que tous les États présents ici fassent de même.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a voté contre le projet de résolution S/2022/538, qui aurait prolongé d'un an le mécanisme d'acheminement transfrontière de l'aide humanitaire en Syrie. Nous regrettons que la

détermination dont ont fait montre les délégations irlandaise et norvégienne, corédactrices pour le dossier humanitaire syrien au Conseil de sécurité, n'ait pas permis de trouver la meilleure façon de régler la question.

Notre position sur les propositions de prolongation d'un an du mécanisme transfrontière d'aide humanitaire à la Syrie est connue depuis le début. Nous n'avons trompé personne à cet égard et nous avons continué de faire preuve de souplesse sur d'autres questions. Néanmoins, nos collègues norvégiens et irlandais, ainsi que nos autres collègues occidentaux, n'ont manifestement eu ni les compétences diplomatiques ni la volonté de négocier qui étaient requises pour parvenir à un accord.

Tout d'abord, le projet de résolution S/2022/538 qui vient d'être mis aux voix ne tient pas compte des intérêts de Damas, qui est censé en être le principal bénéficiaire. Il passe également sous silence le fait qu'au cours de l'année écoulée, selon nos estimations, le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies dans leur ensemble n'ont pas été en mesure d'atteindre les objectifs sur lesquels nous avons unanimement convenu de travailler. Il s'agissait notamment d'acheminer de l'aide au nord-ouest de la Syrie par les voies nationales, d'accroître la transparence des rapports sur les activités des projets de l'ONU en Syrie et d'augmenter considérablement l'aide des donateurs pour les projets de relèvement rapide.

Nous avons tenté de corriger ces lacunes dans le projet de résolution S/2022/541 que nous avons déposé au Conseil aujourd'hui, sur lequel les membres vont maintenant se prononcer. Il prévoit une prolongation de six mois, suivie d'un renouvellement de six mois supplémentaires une fois que les paramètres requis pour les travaux convenus l'année dernière seront finalement en place.

La déclaration de ma collègue des États-Unis était particulièrement sournoise, hypocrite et trompeuse à cet égard et pourrait donner l'impression que le projet de résolution proposé par la Russie n'envisage aucune prorogation du mécanisme transfrontière. Cependant, tout ce que la Représentante permanente des États-Unis vient de souligner dans sa déclaration est inclus dans le projet de résolution que nous avons proposé. Chacun peut le constater par lui-même. Ses propos sont une expression flagrante de cynisme politique et une tentative de tromper l'opinion publique mondiale.

Nous avons une nouvelle occasion de voter. J'espère que tous les membres voteront pour le projet de résolution que nous avons proposé, car l'autre choix signera la fermeture définitive et irrévocable du mécanisme transfrontière. Nous encourageons donc tous ceux qui se soucient du sort du mécanisme transfrontière à appuyer le projet de résolution S/2022/541, au lieu de jouer à des jeux géopolitiques douteux.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom du Royaume-Uni, je voudrais exprimer mes sincères condoléances à la suite du décès de l'ancien Premier Ministre Shinzo Abe et de l'ancien Président José Eduardo dos Santos.

S'agissant de la question à l'examen, je voudrais tout d'abord remercier l'Irlande et la Norvège de leurs efforts remarquables et la diplomatie magistrale dont elles ont fait preuve en tant que corédactrices, pour trouver un compromis raisonnable sur le projet de résolution S/2022/538. Il est profondément regrettable que la Russie ait une fois de plus opposé son veto à une résolution humanitaire sur la Syrie. Ce veto extrêmement malavisé aura des conséquences tragiques. L'ONU et les organisations humanitaires ont souligné à maintes reprises qu'une prorogation de 12 mois était indispensable, notamment pour donner un réel espoir aux 4,1 millions de Syriens désespérés, qui comptent sur l'aide fournie par le mécanisme transfrontière. Les corédactrices ont longuement consulté les membres du Conseil et leur texte équilibré prévoyait un appui important à la planification des projets de relèvement rapide, au renforcement de la résilience et aux activités de subsistance, comme en témoigne le vaste appui qu'il a reçu.

Une prorogation du mécanisme pour six mois seulement créerait d'importantes difficultés opérationnelles pour les organisations non gouvernementales qui sont en première ligne, en ce qui concerne leur planification, leur approvisionnement, le recrutement du personnel et enfin, leur viabilité. Nous n'appuierons pas le projet de résolution S/2022/541, déposé par la Fédération de Russie, qui ne sert qu'à affaiblir davantage la certitude que nous donnons aux opérations humanitaires et ne fait que renforcer le régime d'Al-Assad. Nous devons trouver un moyen d'aller de l'avant pour préserver ce mécanisme humanitaire vital, et les corédactrices peuvent compter sur notre plein appui à cette fin.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous regrettons le fait qu'aujourd'hui, en raison du veto d'un de ses membres permanents,

le Conseil de sécurité n'a pas pu adopter le projet de résolution S/2022/538 visant à renouveler le mécanisme d'assistance humanitaire transfrontière en Syrie, qui est crucial pour la vie de millions de personnes prises au piège du conflit. Nous réaffirmons que l'aide humanitaire ne peut et ne doit pas être l'otage de considérations politiques. Par conséquent, il est extrêmement grave qu'un projet de résolution strictement humanitaire, qui vise à fournir des certitudes pour la planification et l'exécution des programmes d'assistance par les différents acteurs opérant en Syrie, et qui bénéficie de l'appui nécessaire des membres du Conseil, soit bloqué pour des raisons politiques. Cela n'aura que des conséquences négatives sur la population syrienne, qui continue de subir les effets dévastateurs de 11 années de guerre.

Nous espérons que le Conseil agira avec la célérité voulue pour renouveler ce mandat, afin de répondre aux besoins humanitaires en Syrie, s'acquittant ainsi de la responsabilité que lui confère la Charte des Nations Unies. En attendant, c'est maintenant au tour de l'Assemblée générale de se pencher sur le recours au droit de veto, conformément à la résolution 76/262. À cette fin, nous sollicitons l'appui de la présidence en vue de l'établissement du rapport spécial pertinent.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à notre tour à remercier la Norvège et l'Irlande, corédactrices du projet de résolution S/2022/538, des efforts considérables qu'elles ont déployés. L'Albanie était en faveur d'un renouvellement de 12 mois du mécanisme transfrontière, que nous considérons comme un impératif, notamment pour la planification des ressources. Mais aujourd'hui est un triste jour pour le Conseil de sécurité et pour l'ONU en raison du vote qui vient d'avoir lieu, car nous n'avons pas réussi à trouver un accord sur une question aussi fondamentale que l'aide humanitaire, qui ne devrait même pas faire l'objet de discussions.

C'est aussi un jour tragique pour les quatre millions de Syriens et plus qui viennent de perdre l'accès à une aide vitale. Plus d'un million d'enfants seront exposés à la faim. Une fois de plus, nous avons trahi la confiance du peuple syrien. Une fois de plus, nous sommes témoins des conséquences catastrophiques de l'utilisation arbitraire du veto par un membre permanent. Ce n'est pas ce qu'il convient de faire. Nous voulons un Conseil uni qui agisse également au nom du peuple syrien et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour y parvenir. Des millions de personnes en dépendent.

À quoi sert le Conseil s'il ne peut pas venir au secours des millions de Syriens qui ont désespérément besoin d'aide ? Nous devons fournir une aide humanitaire, jusqu'à ce qu'on trouve une solution politique. Nous appuierons les efforts déployés par les corédactrices pour trouver une solution et nous devons reprendre les consultations avec une détermination renouvelée pour trouver une solution le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie, qui figure dans le document publié sous la cote S/2022/541.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis voteront contre le projet de résolution S/2022/541, parce qu'en renouvelant le mécanisme transfrontière pour six mois seulement, le projet de la Russie n'accorde pas aux travailleurs humanitaires les garanties nécessaires pour répondre de manière adéquate aux besoins sur le terrain, ce qui entraînerait des souffrances inutiles. Je tiens à indiquer clairement que ce projet de résolution ne prévoit qu'un mandat de six mois et est plus dans l'intérêt du régime syrien que du peuple syrien. Pendant ma visite dans la région, les travailleurs humanitaires m'ont expressément avertie que le renouvellement du mécanisme pour six mois seulement serait une catastrophe pour leurs chaînes d'approvisionnement. Ils ne seraient pas en mesure d'organiser des livraisons régulières de produits essentiels dans les quantités nécessaires pour atteindre toutes les personnes qui dépendent actuellement des opérations transfrontières. En outre, la durée de six mois prévue dans le projet de résolution signifierait que la fourniture de cette aide indispensable cesserait en plein hiver, lorsque les besoins sont les plus importants, ce qui serait un scénario catastrophique pour une région dans laquelle des millions de personnes sont encore déplacées.

L'année dernière, le Conseil, y compris la Russie, a voté pour un renouvellement de l'aide transfrontière pour une période d'une année (voir S/PV.8817), précisément sur la base d'une autorisation de six mois, suivie d'un renouvellement de six mois, sous réserve de la publication du rapport du Secrétaire général. Les besoins humanitaires n'ont fait qu'augmenter depuis lors. Le processus de négociation du projet de résolution de la Russie laisse également à désirer, compte tenu de la

procédure choisie. Le processus normal de négociation qui permet à l'ensemble des membres du Conseil de se prononcer sur une question n'a pas été respecté et il a été fait complètement abstraction du projet de résolution S/2022/538, que les corédactrices ont présenté en toute bonne foi ; un projet qui visait à répondre aux préoccupations que la Russie prétend avoir au sujet du mandat.

Le projet de résolution déposé par la Russie, dont nous sommes saisis, n'est tout simplement pas juste ni pour le peuple syrien ni pour les organisations humanitaires. Et ce n'est pas de cette manière qu'il faut procéder au Conseil de sécurité. La Russie a agi égoïstement et détourné, sans aucun égard, les négociations des corédactrices, qui ont mené un processus consultatif et inclusif. Pour ces motifs, nous ne pouvons pas appuyer le projet de résolution publié sous la cote S/2022/541 et nous demandons aux autres délégations de se joindre à nous pour voter contre.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie, qui figure dans le document publié sous la cote S/2022/541.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Fédération de Russie

Votent contre :

France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Albanie, Brésil, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Émirats arabes unis

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 2 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne m'éterniserai pas, car le vote que nous venons de tenir sur le projet de résolution S/2022/541 est plus parlant que tous les mots, et surtout que les paroles trompeuses et vides de substance que nous avons entendues de la bouche de nos collègues occidentaux aujourd'hui. Ceux qui n'ont pas appuyé notre projet de résolution ont démontré leur véritable position à l'égard

des besoins et des aspirations des Syriens ordinaires. Ils ont eu la possibilité de proroger d'un an, en deux étapes successives, le mécanisme transfrontière pour la Syrie, sous réserve d'une amélioration globale du mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire dans le pays.

En paroles, ils ont toujours plaidé en faveur de l'amélioration du mécanisme transfrontière, mais au moment de passer à l'action, il s'est avéré que leurs discours n'étaient que mensonges et hypocrisie. Ils l'ont clairement prouvé aujourd'hui, en enterrant définitivement le mécanisme transfrontière. Quoi qu'ils en disent, je pense que personne en Syrie n'en souffrira. Quant aux terroristes qui se sont retranchés à Edleb, les membres du Conseil de sécurité ont de toute façon les moyens de subvenir à leurs besoins.

Ils avaient le choix, et ils ont fait leur choix. Cette page de l'histoire a été tournée. En ce qui nous concerne, nous continuerons d'apporter une aide au peuple syrien frère, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : En tant que corédactrices chargées du dossier humanitaire syrien, l'Irlande et la Norvège se sont abstenues dans le vote sur le projet de résolution S/2022/541, qui a été déposé par la Russie. Nous estimons qu'il est essentiel de renouveler le mandat relatif à l'aide transfrontière. Le projet de résolution S/2022/538, qui a été déposé par l'Irlande et la Norvège et que nous considérons comme un compromis juste et prudent entre les vues exprimées durant les négociations, a malheureusement fait l'objet d'un veto.

Le projet de résolution S/2022/538 prévoyait de proroger le mandat pour une durée de deux fois six mois. Il s'agit d'une question pratique, et non politique. Pour les organisations humanitaires opérant sur le terrain, un mandat prévisible est indispensable pour pouvoir planifier et déployer des interventions humanitaires. Cela est déterminant pour les opérations transfrontières et à travers les lignes de front, ainsi que pour la mise en œuvre des projets de relèvement rapide.

Le projet de résolution déposé par la Russie équivaut à une prorogation de six mois. Cela n'est tout simplement pas suffisant à nos yeux, c'est pourquoi l'Irlande et la Norvège ont décidé de s'abstenir.

Il incombe au Conseil de sécurité de garantir la poursuite de l'acheminement de l'aide humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie. L'Irlande et la Norvège continueront de collaborer avec tous les membres

du Conseil afin de s'assurer que le Conseil s'acquitte de cette responsabilité. Cela signifie que nous devons trouver une solution à brève échéance. Il n'y a tout simplement pas de temps à perdre. Le peuple syrien compte sur nous. Il est essentiel que les personnes qui dépendent de l'aide humanitaire puissent continuer de recevoir le soutien dont elles ont besoin.

M. de Rivière (France) : La France regrette que le projet de résolution S/2022/538, porté par l'Irlande et la Norvège et soutenu par la quasi-totalité des membres du Conseil de sécurité, n'ait pas été adopté à la suite du veto utilisé par la seule Fédération de Russie. Cela met en péril l'appui humanitaire international à la Syrie et la survie de millions de personnes.

La France salue les efforts inlassables de l'Irlande et de la Norvège pour parvenir à un compromis. L'aide humanitaire transfrontalière demeure vitale pour des centaines de milliers de Syriens. Il n'y a pas aujourd'hui d'alternative pour porter assistance à plus de 2,4 millions de personnes, alors que le régime syrien continue d'instrumentaliser l'aide à des fins politiques.

Le texte alternatif S/2022/541, proposé par la Fédération de Russie, ne tient pas compte des besoins humanitaires en Syrie, qui n'ont jamais été aussi élevés après 11 ans de conflit. La communauté humanitaire est unanime : un renouvellement pour seulement six mois serait insuffisant. Il ne permettrait pas une bonne planification des opérations. Celles-ci ont besoin de prévisibilité et de stabilité. Un renouvellement pour six mois serait d'autant plus problématique qu'il plongerait les Syriens dans l'incertitude au milieu de l'hiver, au moment où l'aide est la plus nécessaire. C'est pour cela que la France a voté contre le texte proposé par la Fédération de Russie et que ce texte a massivement échoué à convaincre les membres du Conseil.

À présent, la France appelle l'ensemble des membres du Conseil à faire preuve d'unité et de responsabilité et à poursuivre le dialogue pour renouveler ce mécanisme indispensable, comme le demandent le Secrétaire général lui-même, mais aussi les agences humanitaires et les organisations non gouvernementales. Les membres du Conseil peuvent compter sur la détermination et la mobilisation de la France pour y parvenir.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : En ce qui concerne les deux projets de résolution qui viennent d'être mis aux voix, la Chine s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution S/2022/538 et a voté pour le

projet de résolution S/2022/541. Nous déplorons que le Conseil n'ait pas réussi à s'entendre sur la prorogation de l'autorisation relative à l'aide humanitaire transfrontière en Syrie. Je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, la situation humanitaire en Syrie reste confrontée à des difficultés. La Chine a toujours prêté main-forte à l'ONU et à la communauté internationale pour apporter une aide humanitaire au peuple syrien, conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. La Chine fournit aussi activement différents types d'aide à la Syrie par divers canaux, joue un rôle constructif dans l'amélioration de la situation humanitaire locale et contribue à remédier aux difficultés relatives à l'économie et aux moyens de subsistance de la population.

Deuxièmement, la Chine a répété à maintes reprises que, pour régler les problèmes humanitaires en Syrie, nous devons respecter pleinement la souveraineté de la Syrie et l'appropriation de la question par le Gouvernement syrien. Il faut que les secours acheminés à travers les lignes de front deviennent le principal moyen de faire parvenir de l'aide humanitaire en Syrie. Le Conseil de sécurité doit fixer des conditions précises concernant l'amélioration de l'efficacité et de l'envergure des secours livrés par cette voie et inciter toutes les parties à renforcer davantage les capacités s'y rapportant, à assurer efficacement la sécurité le long des itinéraires et à appuyer le travail des organismes humanitaires internationaux.

Troisièmement, le mécanisme d'aide humanitaire transfrontière est un arrangement provisoire fondé sur la situation particulière en Syrie. À la lumière de l'évolution de la situation sur le terrain, il convient que le Conseil de sécurité évalue sans tarder l'efficacité et l'applicabilité du mécanisme et fasse des ajustements en conséquence. Le Conseil de sécurité doit arrêter un calendrier clair pour la cessation des livraisons transfrontières dans les meilleurs délais et favoriser la transition progressive des secours par la frontière à une approche axée sur le franchissement des lignes de front. La durée précise de la prorogation du mandat devrait donner au Conseil la marge de manœuvre et la souplesse nécessaires pour procéder à une évaluation et aux ajustements requis en temps voulu.

Quatrièmement, des projets de relèvement rapide peuvent contribuer à imprimer un élan au relèvement et au développement de l'économie syrienne. Dans la situation actuelle, il est nécessaire d'accroître l'apport de manière ciblée, et les donateurs concernés devraient

à cet effet donner la priorité à la fourniture d'un appui financier inconditionnel et suffisant, de sorte que d'autres projets puissent être mis en œuvre dès que possible. Le Conseil doit déployer des efforts concrets à cette fin.

Cinquièmement, les sanctions unilatérales ont considérablement affaibli l'aptitude du Gouvernement syrien à mobiliser des ressources et à œuvrer à la reconstruction, ce qui constitue le principal obstacle à l'amélioration de la situation humanitaire en Syrie. La Chine exhorte une fois de plus les pays concernés à lever immédiatement et totalement les sanctions unilatérales contre la Syrie afin de faciliter au maximum les activités humanitaires dans le pays. Il serait bon que le Conseil de sécurité formule une demande claire à cet égard.

Le mandat énoncé dans la résolution 2585 (2021) expire le 10 juillet. Nous avons encore un peu de temps, et nous avons aussi de nombreux éléments propices à un consensus. En outre, beaucoup ont dit se soucier de la situation humanitaire en Syrie et vouloir remédier à la souffrance du peuple syrien. Nous appelons toutes les parties à ne pas baisser les bras, mais au contraire à poursuivre les consultations, à améliorer la confiance mutuelle, à faire preuve de plus de souplesse et à trouver des solutions concrètes pour des arrangements après l'expiration du mandat.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je tiens à me joindre aux autres délégations pour exprimer les sincères condoléances des Émirats arabes unis aux peuples et aux Gouvernements japonais et angolais pour les disparitions respectives de l'ancien Premier Ministre Shinzo Abe et de l'ancien Président José Eduardo Dos Santos.

Aujourd'hui, nous déplorons profondément que, malgré les immenses efforts consentis ces dernières semaines, le Conseil de sécurité n'ait pas su adopter une résolution portant prorogation du mécanisme d'aide transfrontière en Syrie. Nous espérons qu'il serait capable d'envoyer aujourd'hui un message positif au peuple syrien, en particulier pour la fête de l'Eid al-Adha, occasion sacrée qui devrait nous rappeler à tous l'importance du don et du compromis. Nous remercions la Norvège et l'Irlande, les corédactrices sur le volet humanitaire de la Syrie, de leur travail inlassable pour parvenir à un compromis.

Les 10 membres élus du Conseil de sécurité se sont exprimés d'une seule voix pour dire leur attachement à ce que le Conseil s'acquitte de son mandat,

et nous espérons que cette unité pourra encourager tous les membres à redoubler d'efforts dans les heures et les jours qui viennent en vue d'arriver à un accord pour la prolongation du mécanisme transfrontière afin d'assurer la livraison d'aide humanitaire aux millions de Syriens qui en ont besoin. Nous sommes en faveur d'un renouvellement du mécanisme d'aide humanitaire transfrontière pour 12 mois en raison de la clarté qu'il apporte aux acteurs et aux projets humanitaires. Toutefois, au vu du résultat d'aujourd'hui, des besoins criants sur le terrain, et pour tenir compte des préoccupations de chacun, nous sommes prêts à travailler avec toutes les parties sur d'autres options, y compris une prorogation de neuf mois afin de garantir que les besoins de millions de Syriens seront satisfaits jusqu'à la fin de l'hiver et que le mécanisme n'expirera pas en plein hiver, au moment où les besoins des Syriens ordinaires seront au plus haut.

Aujourd'hui, ce sont des vies syriennes qui sont en jeu. La crédibilité du Conseil aussi est en jeu. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'échouer. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que le peuple syrien ne se retrouve pas sans l'assistance la plus élémentaire, et nous avons le devoir solennel de nous élever au-dessus du spectacle politique. Je nous exhorte tous, diplomates que nous sommes, à faire notre travail, à trouver les compromis requis et à donner aux corédactrices les moyens d'atteindre leur objectif. Nous sommes près du but, et nous estimons que le nécessaire peut et devrait être fait.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est un jour qui va coûter cher au Conseil de sécurité, et encore plus au peuple syrien. Notre manque d'unité aura des conséquences humanitaires terribles dans la vie réelle.

Nous félicitons et remercions les corédactrices, l'Irlande et la Norvège, de leurs immenses efforts en vue d'obtenir le renouvellement, pour une année supplémentaire, du mécanisme d'aide humanitaire transfrontière. Nous avons voté pour le texte qu'elles ont présenté (S/2022/538), par solidarité avec les millions de Syriens qui ont besoin de l'aide humanitaire largement accessible au moyen du mécanisme transfrontière. Il est regrettable que ce texte, qui avait l'appui de l'ensemble des 10 membres élus du Conseil, n'ait pas pu être adopté. Nous espérons qu'un texte de compromis aurait été présenté afin que le Conseil de sécurité agisse une fois encore de manière unie, comme il l'avait fait avec la résolution 2585 (2021).

Malheureusement, il a fallu qu'il en soit autrement. Selon nous, les corédactrices ont énormément fait pour ménager les préoccupations légitimes de toutes les délégations. Nous sommes persuadés, à la lumière de l'évaluation du Secrétaire général, que la reconduction du mécanisme transfrontière pour 12 mois est cruciale pour le maintien de l'appui logistique, en particulier durant les mois d'hiver en Syrie.

Pour la suite, le Kenya est prêt à travailler avec les corédactrices afin d'étudier d'autres options, y compris un renouvellement de neuf mois du mécanisme transfrontière. Nous espérons que le Conseil de sécurité saura faire preuve d'unité en manifestant un esprit de compromis dans l'intérêt de la population syrienne. Comme nous l'avons déjà dit, le Kenya est solidaire du peuple syrien dans sa quête de paix, de stabilité et de prospérité.

Nous estimons que les deux votes d'aujourd'hui auront de sérieuses conséquences, notamment un signal clair au monde que le Conseil de sécurité a du mal à réagir aux problèmes qu'il a pour mission de régler. Dans les mois qui lui restent à siéger au Conseil, le Kenya fera tout son possible pour rallier une approche plus unie face aux besoins criants auxquels il nous est demandé de répondre.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier les corédactrices du projet de résolution humanitaire syrienne contenu dans le document S/2022/538, l'Irlande et la Norvège, de leurs vaillants efforts pour tenir compte des intérêts de toutes les délégations sur cette importante résolution, qui représente une véritable bouée de sauvetage pour plus de 4,1 millions de Syriens.

La nécessité pour le Conseil de sécurité d'agir d'une manière qui préserve la vie de chaque Syrien est une responsabilité qui doit être assumée en toutes circonstances. Nous nous félicitons donc de l'approche constructive que les corédactrices ont adoptée s'agissant de recevoir les contributions de toutes les délégations et d'améliorer la nature de l'aide humanitaire nécessaire afin d'alléger la souffrance de millions de Syriens qui, sans l'avoir mérité le moins du monde, sont privés de leur droit à une vie décente et digne par le conflit en cours et n'ont maintenant d'autre choix, hélas, que de compter sur l'ONU et d'autres organisations pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires.

L'appui du Ghana au texte des corédactrices, qui prévoyait notamment le renouvellement de la résolution pour 12 mois, reposait sur le fait qu'il était plus concret et aurait laissé suffisamment de temps aux organismes

humanitaires concernés pour planifier et exécuter de façon satisfaisante le mandat du Conseil de sécurité. Toutefois, nous accueillons favorablement la poursuite par les corédactrices de leurs échanges constructifs avec l'ensemble des délégations en vue de parvenir à un texte de consensus, qui pourrait prévoir une durée de neuf mois à titre de compromis. C'est parce que nous sommes conscients de la nécessité pour les organismes humanitaires de disposer d'un mandat prévisible, compte tenu de leur tâche toujours difficile de mobiliser des fonds pour les besoins humanitaires croissants en Syrie. Quant au peuple syrien, il a besoin d'avoir accès à l'assistance requise, et cela suppose à la fois le mécanisme d'acheminement à travers les lignes de front et le mécanisme transfrontière.

Nous terminons en réaffirmant que les besoins humanitaires se sont aggravés parce que la communauté internationale n'a pas déployé suffisamment d'efforts pour instaurer un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire et parvenir à une solution politique qui permettrait au peuple syrien de décider de son avenir. Cela doit être notre priorité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

Premièrement, je remercie les corédactrices, l'Irlande et la Norvège, de n'avoir épargné aucun effort pour proroger l'autorisation par le Conseil de sécurité des opérations transfrontières en proposant une formulation de compromis pour un texte consensuel (S/2022/538).

Le fait est que dans le nord de la Syrie, la situation humanitaire continue de se détériorer, et qu'elle touche en particulier les personnes qui vivent dans des camps et des campements de fortune, principalement des femmes et des enfants. Elle ne s'est certainement pas améliorée depuis juillet dernier, lorsque la résolution 2585 (2021) a été adoptée ; elle s'est en fait aggravée, et nous en sommes tous conscients.

Étant donné que les modalités d'accès à travers les lignes de front ne peuvent pas encore rivaliser en taille et en ampleur avec les modalités transfrontières, qui permettent d'acheminer des vivres, des vaccins et d'autres formes d'aide vitale à 2,4 millions de personnes chaque mois, le renouvellement de l'autorisation des opérations transfrontières, dans le cadre d'un suivi strict, semble indispensable. Si cette autorisation venait soudainement à ne pas être renouvelée, cela entraînerait une interruption brutale d'une aide vitale à un moment où les besoins sont plus importants que jamais.

L'adoption d'un projet de résolution consensuel sur cette question controversée mais cruciale montrerait l'unité et l'engagement du Conseil de sécurité face au sort de tous ceux en Syrie qui n'ont pas choisi ce conflit mais qui sont pris au piège d'une situation dans laquelle ils dépendent de l'aide internationale pour répondre à leurs besoins élémentaires. Il en va de notre responsabilité, et nous devons montrer au monde que le Conseil est toujours capable de porter secours aux populations qui ont désespérément besoin d'aide humanitaire.

L'année dernière, le Conseil a ajouté des éléments extrêmement importants à la résolution sur le mécanisme transfrontière : la nécessité d'augmenter l'assistance acheminée à travers les lignes de front et d'intensifier les initiatives de relèvement rapide et de résilience afin de rétablir la fourniture de services essentiels. La nécessité pour l'ONU de continuer d'assurer une surveillance et une supervision étroites des opérations humanitaires transfrontières est un autre point qui fait l'objet d'un consensus.

Comme nous l'avons dit ici mercredi (voir S/PV.9083), ces éléments représentent 99 % d'un accord. Nous devons maintenant nous mettre d'accord sur la durée du renouvellement de l'autorisation des opérations.

Comme l'a expliqué le représentant du Kenya au nom des 10 membres élus du Conseil de sécurité, nous appuyons le renouvellement du mécanisme transfrontière pour une nouvelle période de 12 mois. Cela permettrait d'améliorer la planification budgétaire et opérationnelle de l'ONU et des autres organismes humanitaires. Néanmoins, comme nous l'avons également souligné hier, nous sommes prêts à envisager tout compromis, notamment la possibilité d'une prorogation pour neuf mois, qui nous permettrait d'atteindre nos objectifs humanitaires.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, étant donné que je prends la parole pour la première fois sous votre présidence, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous sommes certains que sous votre direction, ses efforts seront couronnés de succès.

La République arabe syrienne attache une grande importance à la situation humanitaire. Nous déployons des efforts considérables pour répondre aux besoins humanitaires du peuple syrien et atténuer ses souffrances. C'est pourquoi, lors de toutes les séances précédentes du Conseil de sécurité consacrées à la situation humanitaire, nous avons attiré l'attention sur les faiblesses et les lacunes qui existent dans ce domaine, ainsi que sur les obstacles imposés par certains pays occidentaux, notamment la politisation délibérée de l'action humanitaire.

Depuis le début des négociations sur la prorogation de la résolution 2585 (2021), ma délégation a adopté une approche claire et constructive, mettant en exergue les faiblesses et les risques associés au mécanisme transfrontière, dénonçant le deux poids, deux mesures pour ce qui est d'encourager l'accès depuis l'intérieur du pays et soulignant le manque de sérieux qui caractérise la mise en œuvre des projets de relèvement rapide.

Nous avons toujours affirmé que les mauvaises politiques des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, qui continuent de pratiquer la duplicité et la mauvaise foi, sont à l'origine de la crise humanitaire en Syrie. Cela ressort clairement de leurs déclarations aujourd'hui, dans lesquelles ils ont prétendu que leur souci était de fournir un appui humanitaire au peuple syrien.

Ma délégation a fait part en toute franchise de ses préoccupations fondamentales. Nous nous sommes également montrés ouverts à toutes les initiatives et tous les efforts qui visaient véritablement à répondre aux besoins humanitaires de tous les Syriens sur l'ensemble du territoire sans politisation, discrimination ni exclusion. À cet égard, nous avons expliqué en détail les lacunes que nous avons observées au cours des années et des mois passés dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur la situation humanitaire. Nous avons dénoncé les tactiques manipulatoires et tendancieuses de certains États, ainsi que les répercussions catastrophiques des mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis et l'Union européenne. Nous avons demandé qu'il soit mis fin à ces mesures et à toutes les pratiques hostiles et inhumaines. Nous avons également demandé que des garanties véritables soient fournies pour une application efficace et transparente de la résolution 2585 (2021).

Ma délégation a souligné la nécessité de mettre en œuvre des projets de relèvement rapide qui couvrent des secteurs vitaux tels que l'électricité, qui est

indispensable pour toutes les activités humanitaires liées à la fourniture de services de base, notamment les soins de santé, l'éducation, l'eau, etc.

Le peuple syrien subit des coupures d'électricité durant de longues heures dans la plupart des régions du pays suite aux mesures coercitives unilatérales et inhumaines imposées par les pays occidentaux. Les membres doivent s'imaginer ce que c'est de vivre sans électricité ne serait-ce que pendant une heure pour comprendre réellement ce que subissent les Syriens.

Ma délégation a également demandé qu'il soit fait clairement référence dans le projet de résolution à l'appui aux opérations de déminage et au retrait des engins explosifs placés par les groupes terroristes. Ces opérations sont extrêmement importantes pour sauver des vies syriennes et faciliter le retour en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers et leur patrie.

Parmi les questions importantes soulevées par la délégation de la République arabe syrienne, il y avait également la nécessité de mettre en place un mécanisme de surveillance, d'évaluation et de suivi pour s'assurer que des résultats tangibles sont obtenus dans la mise en œuvre des projets de relèvement rapide et que l'aide humanitaire transfrontières ne tombe pas entre les mains des groupes terroristes. Cet objectif peut être réalisé en permettant au Croissant-Rouge arabe syrien et au Comité international de la Croix-Rouge de superviser la distribution de l'aide humanitaire dans tout le pays. Pour garantir la mise en œuvre efficace de toutes les dispositions de la résolution 2585 (2021) et pour que cette mise en œuvre soit évaluée, nous avons également demandé que la résolution soit prorogée pour une durée maximale de six mois, permettant ainsi un processus d'examen et de suivi.

Ma délégation salue les efforts sincères déployés par la délégation de la Fédération de Russie pour répondre aux besoins humanitaires des Syriens de manière efficace, équilibrée, transparente et mesurable. Avec nos amis, nous avons fait preuve d'un maximum de souplesse pour faire en sorte que les besoins humanitaires de l'ensemble du peuple syrien soient satisfaits.

Ma délégation estime que les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et la France portent l'entière responsabilité de l'échec de la mise en œuvre des dispositions clefs de la résolution 2585 (2021), et qu'ils se sont cachés derrière le libellé du projet de résolution S/2022/538, présenté par les corédactrices

chargées du dossier humanitaire. Ils ont fait pression pour qu'il soit mis aux voix, bien qu'il ne permette pas de répondre réellement aux besoins humanitaires et qu'il ne comporte aucune modification ou amélioration de fond répondant aux préoccupations que nous avons exprimées à de nombreuses reprises, ce qui a fait qu'il a été impossible d'accepter une version aussi discriminatoire et déséquilibrée.

Depuis des années, ces trois pays choisissent d'adopter une approche qui viole la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, et d'assiéger et d'asphyxier économiquement son peuple, en pillant ses ressources et en le privant des produits de première nécessité. Ces pays doivent comprendre qu'ils ne peuvent pas revenir en arrière et qu'ils doivent renoncer à l'approche erronée qu'ils ont adoptée et à ces politiques hostiles, et qu'il n'est dans l'intérêt de personne d'affamer le peuple syrien.

Ma délégation souscrit pleinement aux raisons impérieuses qui ont poussé la délégation de la Fédération de Russie à opposer son veto au projet de résolution présenté par les corédactrices chargées du dossier humanitaire. Nous saluons sa détermination à répondre aux besoins humanitaires des Syriens et à atténuer leurs souffrances.

Ma délégation tient à remercier la délégation de la Fédération de Russie d'avoir pris l'initiative de présenter le projet de résolution S/2022/541, qui vient d'être mis aux voix et qui appuyait la mise en œuvre des dispositions clefs de la résolution 2585 (2021) afin d'améliorer la situation humanitaire en Syrie par la promotion de projets de relèvement rapide ainsi que l'augmentation de leur nombre et l'amélioration de leur qualité, en veillant à ce que l'aide soit acheminée à

toutes les personnes qui en ont besoin depuis l'intérieur du pays. Cela aurait eu des répercussions positives sur la situation humanitaire en Syrie.

Ma délégation regrette que le projet de résolution équilibré présenté par la délégation de la Fédération de Russie n'ait pas été adopté. Nous déplorons le fait que les trois pays occidentaux, à savoir les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et la France, se sont tant obstinés à déformer les faits et à faire peu de cas des préoccupations réelles et objectives exprimées par ma délégation et par celle de la Fédération de Russie. Ces pays continuent de politiser l'action humanitaire, de faire obstacle à tout effort véritable visant à atténuer les souffrances de la population et à en faire un outil de chantage politique et de pression contre mon pays.

Le projet de résolution présenté par la délégation de la Fédération de Russie est une tentative sincère de permettre au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités. Il révèle qui sont les parties qui sont pleinement responsables de l'échec de la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2585 (2021).

Ma délégation réaffirme qu'elle est prête à participer à tout effort positif et constructif visant à atténuer les souffrances humanitaires du peuple syrien, tout en respectant pleinement la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 14 h 5.